



FEUILLE DE ROUTE POUR LA DÉCARBONISATION DES BÂTIMENTS EXISTANTS

Les propriétaires de bâtiments existants doivent se préparer à atteindre la cible de carboneutralité fixée par le gouvernement canadien pour 2050 et à atteindre la moitié de leur objectif de réduction des émissions d'ici 2030.

EN QUOI CONSISTE LA CARBONEUTRALITÉ ?

Un bâtiment doit être très écoénergétique et alimenté par des sources d'énergie renouvelable sur place ou hors site, et les émissions de carbone annuelles résiduelles doivent être compensées.

COMMENT PEUT-ON ATTEINDRE LA CARBONEUTRALITÉ ?

La réalisation d'une **évaluation des étapes de réduction des GES** permettra d'identifier les mesures de conservation de l'énergie et le potentiel de réduction des GES et de les intégrer dans une feuille de route de décarbonisation tout en gérant les coûts d'investissement et d'exploitation.

L'évaluation fournit un **outil d'aide à la décision pour la planification des investissements et la gestion des actifs** en fonction de vos objectifs de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES.

PAR OÙ COMMENCER ?

Suivez notre feuille de route pour la décarbonisation des bâtiments existants conformément aux objectifs 2030 et 2050 du gouvernement fédéral.

QUELLE EST LA PROCHAINE ÉTAPE ?

Chez CIMA+, nous croyons que notre travail vise à améliorer la vie des gens qui nous entourent. Notre équipe expérimentée et diversifiée, répartie à travers le Canada, est là pour vous aider à élaborer votre feuille de route en matière de décarbonisation.

Faites équipe avec CIMA+ dans votre démarche Net-Zéro et tirez parti de notre expertise en développement de plans de décarbonation.



Communiquez avec nous : info@cima.ca



1 Photo : Jonathan Robert



UN PROCESSUS SIMPLE ET SANS DÉTOUR :

Étape 1 Objectifs du projet :

Comprenez vos besoins et vos objectifs et établissez des cibles de décarbonisation.

Étape 2 Subventions et mesures incitatives :

Examinez les possibilités de subvention et les mesures incitatives liées à vos bâtiments et à votre marché.

Étape 3 Audits des bâtiments :

Évaluez la performance énergétique des bâtiments et identifiez les opportunités et les défis. Les études sur le terrain comporteront des audits énergétiques allant jusqu'au niveau 3 de l'ASHRAE.

Étape 4 Modèle énergétique :

L'équipe de projet effectuera une simulation énergétique pour chaque bâtiment à l'aide d'un logiciel de modélisation conforme à la norme ASHRAE 14.

Étape 5 Atelier de conception :

Le chef ou la cheffe de projet organisera et animera des ateliers de conception avec les principales parties prenantes au projet pour présenter les constats et les résultats préliminaires, et classer par ordre de priorité les mesures de conservation de l'énergie et de réduction des GES qui feront l'objet d'une analyse plus approfondie.

Étape 6 Analyse des scénarios de conservation de l'énergie et de réduction des GES et modélisation financière :

L'équipe proposera des options pour chaque scénario de conservation de l'énergie et de réduction des GES, et procédera à une analyse technique et financière.

Étape 7 Concept et rapport définitifs :

Le chef ou la cheffe de projet vous présentera les résultats définitifs de l'analyse des scénarios de conservation de l'énergie et de réduction des GES, ainsi que de la modélisation financière.

